

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SA Lambert-Frères de Bastogne doit procéder à la rénovation de la voirie et des trottoirs à Libin, ruelle des Messes et rue d'Hatrival, du 8 août 2023 au 29 février 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réguler au maximum la circulation sur les voiries en chantier ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1 : L'autorisation de réaliser les travaux de rénovation de la voirie et des trottoirs à Libin, ruelle des Messes et rue d'Hatrival du 8 août 2023 au 29 février 2024.

Article 2 : La fermeture de la ruelle des Messes et de la rue d'Hatrival, à l'exception des riverains et des occupants de la salle Notre Maison, et la mise en place d'une déviation (voir plan ci-joint).

Article 3 : L'accès au complexe sportif, rue d'Hatrival 173/A, se fera uniquement par la déviation mise en place via le Pont de Libin.

Article 4 : L'accès à l'école communale, ruelle des Messes 1, sera uniquement piétonnier via la ruelle des Messes ou le parc communal, à l'exception des livraisons.

Article 5 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telles qu'elles sont imposées par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 6 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 7 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

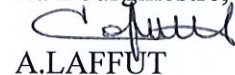
La Directrice générale,

  
E.DUYCK

Par le Collège,



La Bourgmestre,

  
A.LAFFUT

**Commune de**

**6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be



